



Employeur & Droit de regard sur le motif de mes congés?

Par **Muchi**, le **30/01/2016** à **17:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat à temps partiel sans clause d'exclusivité avec mon employeur, que j'avais notifié de mes activités d'auto-entrepreneur, et qui en avait lui-même bénéficié avant mon changement de statut (auto entrepreneur ==> salarié).

Je dois m'absenter quelques jours dans le cadre d'une mission. Mon employeur a accepté mes congés mais m'a également informée qu'à l'avenir, je n'étais pas autorisée à prendre des vacances pour travailler, mais uniquement pour me reposer.

Je souhaite donc savoir si mon employeur a un droit de regard sur le motif de mes vacances, et si son positionnement est légal.

Par avance, merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **30/01/2016** à **18:33**

Bonjour,

Il est en effet normalement interdit de travailler pendant les congés payés mais comme vous êtes à temps partiel, c'est plus difficile de vous en empêcher...

Par **Muchi**, le **30/01/2016** à **18:43**

Bonjour,

Merci de votre retour et pour cette information. J'imagine que cela signifie que je dois prendre des congés sans solde.

Je souhaiterais néanmoins avoir une précision supplémentaire, à l'avenir, mon employeur a-t-il le droit de me demander comment je compte occuper mes congés et refuser en fonction de ma réponse?

Merci bien.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/01/2016** à **19:02**

Vous n'avez pas à répondre à une demande pour savoir ce que vous voulez faire pendant vos congés payés mais comme c'est l'employeur qui décide des dates, il peut refuser de vous les accorder à la période pour laquelle vous émettez une préférence comme de vous autoriser un congé sans solde...